

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)
Présents (07)
Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ – FOURNIER - WITZ - PALAMAR
MM CUERONI – GASPARELLA - FERRI

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES : MMS DOSSMANN – DUSCH – PICCININI
MM. MULLER – WILVERT - MERTES

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI
MM. ./.

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Patricia DOSSMANN à Madame Virginie FOURNIER
Madame Isabelle DUSCH à Monsieur Alain CUERONI
Madame Andrée PICCININI à Monsieur Claude FERRI
Monsieur Alain MERTES à Madame Christine ZIMMER-HEITZ

CONVOQUES LE 22 JUIN 2022

20/2022 - OBJET : COLIS DES SENIORS 2022 – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, annonce aux membres du Conseil d'Administration, que cinq fournisseurs nous ont déjà fait parvenir des devis ainsi que des échantillons de produits alimentaires, en vue de l'opération « Colis des Seniors », prévue comme tous les ans, au mois de décembre.

Il s'agit des sociétés suivantes :

- Société FLEURONS DE LOMAGNE,
- Société DUCS DE GASCOGNE,
- Société COLIS GOURMANDS (sans coffrets d'échantillons),
- Société HELFRICH,
- Société LES FOUS DU TERROIR.

Les membres du Conseil d'Administration, sont invités à se prononcer sur le contenu des offres (qualité des produits, quantité des produits), le prix ainsi que le contenant des offres.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-2657 02696-2022 07 06-20_2022-DE

Le Conseil d'Administration,
Après dégustation des produits proposés et un examen détaillé des contenants, ainsi que le prix proposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché à la Société FLEURONS DE LOMAGNE, laquelle s'est distinguée sur les deux critères de sélection (qualité et quantité des produits proposés), ainsi que sur l'originalité du contenant ou du cadeau associé. Le coût de la prestation retenue se chiffre à 11 300 € T.T.C.



Extrait certifié conforme
Marange-Silvange, le 6 juillet 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220706-20_2022-DE

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)
Présents (07)
Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

**ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ – FOURNIER - WITZ - PALAMAR
MM CUERONI – GASPARELLA - FERRI**

ETAIENT ABSENTS

**EXCUSES : MMS DOSSMANN – DUSCH – PICCININI
MM. MULLER – WILVERT - MERTES**

**ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI
MM. ./.**

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Patricia DOSSMANN à Madame Virginie FOURNIER
Madame Isabelle DUSCH à Monsieur Alain CUERONI
Madame Andrée PICCININI à Monsieur Claude FERRI
Monsieur Alain MERTES à Madame Christine ZIMMER-HEITZ

CONVOQUES LE 22 JUIN 2022

21/2022 - OBJET : NOMENCLATURE COMPTABLE ARTICLE LIBELLE « FETES ET CEREMONIES »

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, informe les membres du Conseil d'Administration de la nécessité d'établir un récapitulatif des actions menées dans le cadre des « Fêtes et Cérémonies ».

Ainsi dans le compte 623 libellé « Publicité, Publications, Relations Publiques », est répertorié l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Les actions qui doivent figurées dans ce compte au point de vue comptable sont les suivantes :

- Repas en direction des Seniors,
- Action « Une Rose Un Espoir »,
- « Le Nounours de ma Ville »,
- Cadeaux et Réception à l'occasion des « Noces d'Or, de Diamant, et de Platine »,
- Opération « Octobre Rose »,
- Opération « Brioches de l'Amitié »,
- Goûter « Saint-Nicolas » en direction des Seniors,
- Goûter de la distribution des Colis des Seniors,
- Cadeaux à l'occasion d'un anniversaire « Centenaire, Doyen et Doyenne »,
- Et tout autre (s) action (s) menée (s) par le C.C.A.S. dans le cadre du rapport d'

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration, de se prononcer sur cette transaction comptable, faisant en sorte, que toutes les dépenses afférentes aux actions sus nommées devront être imputées à l'article 6232 libellé « Fêtes et Cérémonies ».

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de procéder à l'imputation de toutes les dépenses en rapport avec les actions menées par le C.C.A.S., à l'article 6232 libellé « Fêtes et Cérémonies ».



Extrait certifié conforme
Marange-Silvange, le 6 juillet 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée e-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220706-21_2022-DE

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)
Présents (07)
Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ – FOURNIER - WITZ - PALAMAR
MM CUERONI – GASPARELLA - FERRI

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES : MMS DOSSMANN – DUSCH – PICCININI
MM. MULLER – WILVERT - MERTES

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI
MM. ./.

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Patricia DOSSMANN à Madame Virginie FOURNIER
Madame Isabelle DUSCH à Monsieur Alain CUERONI
Madame Andrée PICCININI à Monsieur Claude FERRI
Monsieur Alain MERTES à Madame Christine ZIMMER-HEITZ

CONVOQUES LE 22 JUIN 2022

23/2022 - OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION DES RESTAURANTS ET RELAIS DU CŒUR

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, informe les membres du Conseil d'Administration que pour donner suite à la réunion du groupe de travail en charge de l'attribution de subventions aux associations en date du 1^{er} juin 2022, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 a été proposée.

A savoir :

- 500 € à l'association des Restaurants et Relais du Cœur sise à Augny.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- 10 voix pour,
- 1 abstention.

ACCEPTE d'octroyer la somme de 500 € en faveur de l'association des Restaurants et Relais du Cœur.

Cette opération sera imputée au budget C.C.A.S. en cours, à l'article 6574 « Subventions de Fonctionnement aux Association et autres Personnes de Droit Privé ».



Extrait certifié conforme
Marange-Silvange, le 6 juillet 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Président
par délégation

REÇU EN PREFECTURE
Le 08/07/2022
Application agréée E-legalite.com

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
57535 MARANGE-SILVANGE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le six juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni à la Mairie de MARANGE-SILVANGE, sous la présidence de Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

NOMBRE

Conseil d'Administration (14)
Présents (07)
Votants (11)

Secrétaire de séance : Madame Christelle CAZAL-MASTROIANNI

ETAIENT PRESENTS : MMES ZIMMER-HEITZ – FOURNIER - WITZ - PALAMAR
MM CUERONI – GASPARELLA - FERRI

ETAIENT ABSENTS

EXCUSES : MMS DOSSMANN – DUSCH – PICCININI
MM. MULLER – WILVERT - MERTES

ETAIENT ABSENTS : MME BANDURSKI
MM. ./.

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Patricia DOSSMANN à Madame Virginie FOURNIER
Madame Isabelle DUSCH à Monsieur Alain CUERONI
Madame Andrée PICCININI à Monsieur Claude FERRI
Monsieur Alain MERTES à Madame Christine ZIMMER-HEITZ

CONVOQUES LE 22 JUIN 2022

**22/2022 - OBJET : PRISE EN CHARGE CERTIFICAT MEDICAL DANS LE CADRE D'UNE
MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE**

Madame Christine ZIMMER-HEITZ, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, informe les membres du Conseil d'Administration de la nécessité de procéder à la prise en charge de frais médicaux en faveur de Monsieur J. domicilié à Marange-Silvange – en vue de la mise en place d'une mesure de protection.

Le médecin spécialiste habilité à procéder à cette expertise, adressera au Centre Communal d'Action Sociale, la note d'honoraires et ses frais de déplacement afférents à l'examen médical.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration, de se prononcer sur la prise en charge des frais médicaux par le Centre Communal d'Action Sociale.

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2022

Application après E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220706-22_2022-DE

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de procéder au règlement du montant indiqué sur la note d'honoraires.

Cette opération sera imputée au budget C.C.A.S. en cours, à l'article 6561 « Secours d'Urgence ».



C. Zimmer-Heitz
Extrait certifié conforme
Marange-Silvange, le 6 juillet 2022
Christine ZIMMER-HEITZ
Vice-Présidente du C.C.A.S.
par délégation du Président

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220706-22_2022-DE